



## Artisan en liquidation judiciaire

-----  
Par Samylalou

Bonjour, j'ai effectué un prêt auprès de ma banque pour rénover une maison. Nous avons trouvé un artisan pour réaliser les travaux, cette société est en liquidation judiciaire. Quelques travaux ont été effectués, nous avons versé une somme importante à l'artisan pour effectuer ces travaux. Depuis un bon moment la société ne vient plus. Que dois-je faire. Merci

-----  
Par anastasialeg

Hello,

Je suis désolé pour ta situation, ça doit être vraiment frustrant?

Malheureusement, lorsqu'une société est en liquidation judiciaire, il devient compliqué de récupérer les sommes avancées. Voici quelques démarches à envisager :

- Déclare ta créance : tu peux déclarer ta créance auprès du liquidateur judiciaire en charge du dossier de l'artisan. Cela doit être fait rapidement après l'annonce de la liquidation. Voici un article :  
[url=<https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/entreprises-en-difficulte/depot-etat-des-creances/>]https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/entreprises-en-difficulte/depot-etat-des-creances/[/url] pour t'aider dans cette démarche.

- Vérifie ton contrat : si tu as un contrat avec l'artisan, regarde s'il y a des garanties ou assurances décennales qui pourraient t'aider.

- Assurance juridique : si tu as une protection juridique avec ton assurance ou ta banque, contacte-les pour qu'ils t'accompagnent dans les démarches.

Bon courage, et j'espère que tu pourras trouver une solution rapidement !